



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 18 décembre 2015

Suzanne Paquin
Secrétaire générale
et vice-présidente
Services juridiques

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2015-110D

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 décembre dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Une copie des procès-verbaux du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} décembre 2015 ».

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-jointe une copie des procès-verbaux des réunions tenues par le conseil d'administration de la SAQ pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2015. Ces documents ont été élagués et annotés en marge des articles de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, en vertu desquels nous nous appuyons pour vous en refuser partiellement l'accès et ce, en vertu des articles 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30.1, 35, 37, 39, 40, 41, 53, et 54 de la loi que nous vous joignons en annexe.

En effet, ces documents contiennent des renseignements économiques, financiers et commerciaux qui peuvent avoir des incidences sur les décisions administratives ou politiques, des avis, des recommandations, analyses et délibérations des membres du Conseil d'administration ainsi que des renseignements nominatifs concernant des personnes. Par ailleurs, ces divulgations risqueraient de révéler une stratégie de négociation de contrat ou de convention collective.

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

Pièce jointe

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

905, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 3V9 Tél. : (514) 254-6000 poste 5733 Téléc. : (514) 864-3642
Suzanne.Paquin@saq.qc.ca

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Mandat ou stratégie de négociation collective.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques

30.1. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique.

Analyse.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

Analyse.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21

Renseignements ayant des incidences sur la vérification

41. Le vérificateur général ou une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une opération de vérification;

2° de révéler un programme ou un plan d'activité de vérification;

3° de révéler une source confidentielle d'information relative à une vérification; ou

4° de porter sérieusement atteinte au pouvoir d'appréciation accordé au vérificateur général par les articles 38, 39, 40, 42, 43, 43.1 et 45 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

1982, c. 30, a. 41; 1985, c. 38, a. 82; 2006, c. 3, a. 18.

Caractère confidentiel des renseignements personnels

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 1.10
QUÉBEC (Québec) G1R 2G4
Tél.: (418) 528-7741
Télec.: (418) 529-3102

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1W7
Tél.: (514) 873-4196
Télec.: (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 de la Loi prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la Loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 19 mars 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi **29 janvier** à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Johanne Brunet
Madame Liliane Colpron
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter et de retirer un sujet de l'ordre du jour.

CA 2015-01-001

**Art. 21, 22, 23, 24
27, 35, 37, 53, 54**

CA 2015-01-002

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 8^e SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2014**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-01-003

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

CA 2015-01-003.01 Budget 2015-2016 – Suivi budgétaire
--

Dans le cadre de la préparation du budget 2015-2016, le président du conseil fait état que la Société des alcools du Québec

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-01-004 RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-01-004.01

**Art. : 35, 37, 39,
53, 54**

**Art. : 35, 37, 39,
53, 54**

CA 2015-01-004.02 Résultats financiers – Période 10 2014-2015
--

Art. 21, 22, 35, 37

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction commente les résultats financiers de la période 10 2014-2015 se terminant le 3 janvier 2015. Il souligne que le cumulatif des ventes nettes est de 2,432 milliards de dollars représentant

Il précise que le ratio des charges d'exploitation par rapport aux ventes nettes est de 17,52 %

CA 2015-01-004.03 Plan stratégique 2016-2018 –

ABROGÉ PAR :
CA 2015-03-015-08

Art. : 21, 22, 35

Après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. de recommander au gouvernement l'approbation du Plan stratégique 2016-2018 de la Société des alcools du Québec dont copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2015-01-004.04 —

Art. 21, 22, 27, 35, 37

CA 2015-01-004.05 Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-01-005

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

CA 2015-01-005.01 Procès-verbal de la 7 ^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 4 décembre 2014

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-01-005.02

Compte-rendu de la 1^{re} séance du comité des pratiques commerciales
tenue le 27 janvier 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Bergeron soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-01-005.03

Abrogé par :
CA 2015-02-010

**Art. 21, 22, 23, 24
27, 35, 37**

**Art. 21, 22, 23, 24
27, 35, 37**

CA 2015-01-005.04
Politique d'achat et de mise en marché – Modalités d'application –
« Prêts-à-boire »

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-01-003.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'amender, telles que présentées, les clauses relatives aux modalités d'application de la Politique d'achat et de mise en marché, soit, la clause 4.6 intitulée « Substitution d'un produit » et la clause 6.4 intitulée « Pénalité en cas de retrait ».

CA 2015-01-005.05

Art. 21, 22, 35, 37

Art. 21, 22, 35

CA 2015-01-005.06 Plan marketing 2015-2016 - Approbation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-01-003.08], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le plan marketing 2015-2016.

CA 2015-01-005.07 Cartes-cadeaux – Givex – Prolongation du contrat – Négociation de gré à gré
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-01-004.01], **il est unanimement résolu:**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec, la prolongation d'une année, soit du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2016, du contrat de gestion de cartes-cadeaux électroniques, à GIVEX CANADA CORPORATION, représentant une provision au montant de

Art. 21, 22

CA 2015-01-005.08
Succursale La Guadeloupe (N° 33856) - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document et après discussion, considérant :

Art. 35

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale La Guadeloupe (N° 33856), suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-01-005.01.

CA 2015-01-005.09
Succursale Bois-des-Filion (N° 23184) - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document et après discussion, considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-01-005.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Bois-des-Filion (N° 23184) suivant les termes de la résolution CPC 2015-01-005.02.

CA 2015-01-005.10
Succursale Vimont (N° 23186) - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-01-005.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Vimont (N° 23188) suivant les termes de la résolution CPC 2015-01-005.03.

De plus, sur préavis écrit de 180 jours, la SAQ aura le privilège d'exercer une option de renouvellement d'un (1) an aux mêmes frais, clauses, conditions et loyer annuel de base de la prolongation décrite précédemment.

Sur ce, Mme Johanne Brunet s'excuse et quitte la séance.

CA 2015-01-006

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-01-006.01Procès-verbal de la 5^e séance du comité des ressources humaines tenue le 15 octobre 2014

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité de ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-01-006.02Compte-rendu de la 1^{re} séance du comité des ressources humaines tenue le 28 janvier 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Martel soumet les recommandations du comité des ressources humaines aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-01-006.03

Étude de rémunération globale – Président et chef de la direction et postes de vice-présidents - Suivi

CA 2015-01-006.04

Politique de licenciement - Personnel cadre et non syndiqué - Amendements

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-01-005], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter les amendements à la *Politique de licenciement du personnel cadre et non syndiqué* dont copie du document dûment refondu est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'abroger les résolutions CR 2007-08-033 et CA 2007-16-129.10.

CA 2015-01-006.05

Contrat de travail – Renouvellement de contrat - Vice-président

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-01-006], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le renouvellement du contrat de services entre la Société des alcools du Québec et Mme Nathalie Hamel, vice-présidente aux affaires publiques et aux communications, et ce, du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018.

CA 2015-01-006.06

Nomination d'un vice-président – Exploitation des réseaux de vente

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-01-007], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la nomination de M. Daniel Trottier, comme vice-président à l'exploitation des réseaux de vente, au salaire annuel de 225 000 \$, à compter du 10 mars 2015, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur depuis le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06];

Art. 35, 37

2. d'autoriser le versement d'un boni de _____ à la signature du contrat à intervenir entre M. Trottier et la Société des alcools du Québec suivant les termes définis à l'article 12 du contrat de travail.

CA 2015-01-007

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE COMMUNICATIONS

CA 2015-01-007.01

Procès-verbal de la 4^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 15 octobre 2014

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, en l'absence de M. Sylvain Lafrance, le président du conseil confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-01-007.02

Procès-verbal de la 5^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 17 novembre 2014

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, en l'absence de M. Sylvain Lafrance, le président du conseil confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-01-007.03

Compte-rendu de la 1^{re} séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 28 janvier 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, en l'absence de M. Sylvain Lafrance, le président du conseil fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, le président du conseil soumet les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de communications aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-01-007.04
Développement durable – Bouchons de liège - Suivi

Dans le cadre du développement durable, le président du conseil fait état que l'équipe à l'interne poursuit l'étude du projet de collecte et de recyclage des bouchons de liège [CA 2013-09-059.01].

Sur ce, Mme Lucie Martel s'excuse et quitte la séance.

CA 2015-01-007.05
Développement durable – Consigne/collecte sélective

Art. 35, 37, 39

CA 2015-01-007.06
Code de conduite des fournisseurs de la Société des alcools du Québec - Adoption

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-01-007], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter le Code de conduite des fournisseurs de la Société des alcools du Québec dont copie du document dûment refondu est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2015-01-007.07 Conseil d'administration – Postes vacants
--

Faisant suite à une discussion antérieure [CA 2014-05-043.06], le président du conseil fait état que la grille de compétences et d'expertise des membres du conseil d'administration a été transmise au cabinet du ministre des Finances.

CA 2015-01-008

HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, M. Alain Brunet, Mme Suzanne Paquin et Mme Martine Comtois quittent la séance.

CA 2015-01-009

AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 19 mars 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance extraordinaire de l'année **2015** du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, par conférence téléphonique, le vendredi **6 février**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Johanne Brunet (au siège social)
Madame Liliane Colpron
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

INVITÉ :

M. Stéphane Garon, directeur des Services juridiques

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil d'administration ayant consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration conformément à l'article 17 du *Règlement intérieur de la Société des alcools du Québec*. Ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2015-02-010

**Art. 21, 22, 23, 24,
27, 35, 37, 39**

**Art. 21, 22, 23, 24,
27, 35, 37, 39**

**Art. 21, 22, 23, 24,
27, 35, 37, 39**

CA 2015-02-011 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 30 avril 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la **3^e** séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, tenue au siège social, le jeudi **19 mars**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Liliane Colpron
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

ABSENTE

Madame Johanne Brunet

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2015-03-012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{re} SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2015-03-013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FÉVRIER 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-03-014 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

CA 2015-03-014.01 Conseil d'administration – Renouvellement de mandat
--

Le président du conseil d'administration fait état

Art. 35.

CA 2015-03-014.02 Conseil d'administration - Soutien informatique
--

Art. 35

CA 2015-03-015

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-03-015.01

Résultats financiers – Période 12 2014-2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction commente les résultats financiers de la période 12 2014-2015 se terminant le 28 février 2015. Il souligne que

Art. 21, 22, 35, 37

Il précise que le ratio des charges d'exploitation par rapport aux ventes nettes est de

CA 2015-03-015.02

Art. 21, 22, 35, 37, 39

CA 2015-03-015.02
(suite)

Art. 21, 22, 35, 37, 39

;

CA 2015-03-015.02
(suite)

Art. 21, 22, 35, 37, 39

CA 2015-03-015.03

Programme Relations Clients – Présentation aux fournisseurs

Faisant suite à une présentation faite au comité des pratiques commerciales dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme Relations Clients* à l'automne 2015 [CPC 2015-01-003.09], le président et chef de la direction explique que la stratégie de communication a été présentée aux fournisseurs et aux agents promotionnels le 12 février 2015. Il souligne que le programme a été bien accueilli par les participants.

CA 2015-03-015.04

Programme Relations Clients - « L'image de marque PRC »

Sur la proposition du président et chef de la direction, le président du conseil d'administration invite Mme Sandrine Bourlet, directrice au marketing - Produits courants et Spiritueux, à rejoindre Mme Catherine Dagenais, déjà présente à la séance.

Mme Sandrine Bourlet présente le logo et la signature de la plate-forme visuelle du *Programme Relations Clients* (PRC). Cette image de marque, représentée par une bulle, sous le nom « *SAQ inspire* », permettra de distinguer le PRC. Elle indique les différentes déclinaisons qui pourraient être utilisées.

Après discussion, les membres du conseil d'administration se déclarent satisfaits de l'identité choisie.

CA 2015-03-015.05

Art. 21, 22, 35

CA 2015-03-015.06

Art. 35, 37, 53, 54

CA 2015-03-015.07
Développement durable –

Art. 35, 37, 39

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-03-015.08
Plan stratégique 2016-2018 - Modification

ABROGÉ PAR 2015-07-041.04

Art. 35, 37

CA 2015-03-015.09
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Directive sur les contrats de service

Art. 35, 37

de

... /

Art. 35, 37

il est unanimement résolu :

1. d'approuver la directive sur l'octroi des contrats de service découlant de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

CA 2015-03-015.10
Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-03-016

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

CA 2015-03-016.01
Procès-verbal de la 1^{re} séance du comité des pratiques commerciales tenue le 27 janvier 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-03-016.02
Compte-rendu de la 2^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 17 mars 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, étant absente à la séance du comité, le président du conseil fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, le président du conseil soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-03-016.03

Politique d'achat et de mise en marché – Amendement - Distribution

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-009.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'amender, tel que présenté, la clause 6.1 intitulée « Distribution » de la Politique d'achat et de mise en marché;
2. d'adopter la refonte de la *Politique d'achat et de mise en marché* dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
3. d'abroger en conséquence les résolutions CPC 2013-03-012.03 et CA 2013-03-025.03.

CA 2015-03-016.04

Mise à niveau du progiciel de gestion d'entreprise – Rapport d'étape

Art. 21, 22, 27, 35, 37

CA 2015-03-016.05

Contrat d'utilisation du logiciel *Google Maps API Premier* –
- Renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.02]], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], le renouvellement des services de Google Maps API Premier, à GOOGLE INC., pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, représentant une provision de

Art. 21, 22

CA 2015-03-016.06

Plateforme électronique SAQ B2B – Développement – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.03], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], pour l'évolution de la plateforme de commerce électronique SAQ B2B, l'achat d'une banque d'heures additionnelles représentant une provision de _____ incluant une contingence de _____ à GLOBAL WINE & SPIRITS.

CA 2015-03-016.07

Plateforme de commerce électronique SAQ B2B – Frais d'utilisation, de support et d'hébergement – Négociation de gré à gré

Abrogé par :
2015-04-023-06

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.04], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], le renouvellement du contrat de licence ainsi que celui pour les frais de support et d'hébergement de la plateforme SAQ B2B, à GLOBAL WINE & SPIRITS, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020, représentant une provision de _____

CA 2015-03-016.08

Renouvellement des droits d'utilisation de CV Manager et des forfaits d'affichages de postes RIT@Services – Négociation de gré à gré - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.05], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

1.

d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], le renouvellement de la licence CV Manager et de la solution d'affichage de postes Rit@Services, à PUBLICITÉ ILLICO-HODES INC., pour la période s'échelonnant du 1^{er} février 2015 au 30 janvier 2017, représentant une provision de

CA 2015-03-016.09

Contrat d'hébergement et d'utilisation du logiciel Dialog – Négociation de gré à gré - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.06], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], le renouvellement des services d'hébergement et de support de la solution Dialog, à HUMANO, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017, représentant une provision de

CA 2015-03-016.10

Gestion des identités et des accès – Provision additionnelle

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.07], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

1. d'octroyer, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du contrat jusqu'au 30 septembre 2015, pour des services professionnels relativement à la gestion des identités et des accès (GIA), une provision supplémentaire de _____ en sus du montant de initialement prévu au contrat à SYSTÉMATIX INC.

CA 2015-03-016.11

Service de transport maritime international TMP 2013 – Première année d'option de renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.08], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

1. d'exercer la première année d'option pour un service de transport maritime, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, une provision de _____ répartie aux cinq transporteurs ci-après décrits :

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

2. d'accorder une marge de manœuvre de _____ soit une somme de _____ pour couvrir toute variation du volume à transporter, répartition entre les points d'origine, surcharge de carburant et flexibilité requise dans la gestion des opérations ;

Il est entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limite à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis par la Société des alcools du Québec.

CA 2015-03-016.12

Services de transport international maritime – Argentine et Chili – TMP
2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-010.09], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'octroyer un contrat pour un service de transport maritime à JF HILLEBRAND, représentant une provision de _____, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2017 répartie comme suit :

**Art. 21, 22,
23, 24, 27**

2. d'accorder une marge de manœuvre de _____ soit une somme de _____ pour couvrir toute variation du volume à transporter, de la répartition entre les points d'origine, de la surcharge de carburant et de la flexibilité requise dans la gestion des opérations;

La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer cinq années d'option de renouvellement d'une année chacune.

Il est entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limitera à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis par la Société des alcools du Québec.

CA 2015-03-016.13
Succursale Rockland (N° 23151) – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales CPC 2015-02-011.01, **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Centre Rockland (N° 23151) suivant les termes définis à la résolution CPC2015-02-011.01.

CA 2015-03-016.14 Succursale Fermont (N° 33608) – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-011.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Fermont (N° 33608) suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-02-011.02.

CA 2015-03-016.15 Succursale Centre Laval (N° 23139) – Prolongation
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-02-011.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Centre Laval (N° 23139) suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-02-011.03.

CA 2015-03-016.16 Succursale Signature Montréal - Concept
--

**Art. 21, 22,
23, 24, 27, 35**

Art. 21, 22,
23, 24, 27

CA 2015-03-017

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

CA 2015-03-017.01

Procès-verbal de la 4^e séance du comité d'audit tenue le 3 décembre 2014

Les membres du comité d'audit ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire adjointe d'en donner lecture, en l'absence de Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, le président du conseil confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-03-017.02

Compte-rendu de la 1^{re} séance du comité d'audit tenue le 17 mars 2015
– Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, en l'absence de Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, le président du conseil fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

CA 2015-03-018

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-03-018.01

Procès-verbal de la 1^{re} séance du comité des ressources humaines tenue le 28 janvier 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité de ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-03-018.02

Compte-rendu de la 2^e séance du comité des ressources humaines
tenue le 18 mars 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Martel soumet les recommandations du comité des ressources humaines aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-03-018.03

Politique sur la rémunération - Personnel Cadre et non syndiqué -
Augmentations salariales au 31 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-02-013.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'accorder au 31 mars 2015 une augmentation de 3,0 % de la masse salariale au personnel cadre et non syndiqué, incluant l'augmentation des échelles salariales de 2,0 %, l'évaluation de la performance de 0,8 % de la masse salariale et une enveloppe d'ajustement salarial pour des cas d'équité interne de 0,2 %;

2. d'approuver la matrice d'augmentation salariale selon les paramètres suivants :

Art. 21, 22, 27

CA 2015-03-018.04 Programme de bonification 2015-2016
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-02-013.02], **il est unanimement résolu :**

1. de reconduire les programmes de bonification des cadres exécutifs, cadres, professionnels, personnel non syndiqué et des cadres du secteur des ventes pour l'exercice financier 2015-2016.

CA 2015-03-018.05 Bilan et perspective des relations de travail SAQ
--

Art. 35, 39,

CA 2015-03-019 HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, M. Alain Brunet, Mme Suzanne Paquin et Mme Martine Comtois quittent la séance.

CA 2015-03-020 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 4 juin 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la **4^e** séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, tenue au siège social, le jeudi **30 avril**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Johanne Brunet
Madame Liliane Colpron
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

ABSENT :

Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2015-04-021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 3^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-04-022

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-04-022.01

Résultats financiers – Période 13 2014-2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, en l'absence du président et chef de la direction, le président du conseil commente les résultats financiers de la période 13 2014-2015 se terminant le 28 mars 2015. Il souligne que le

Art. 21, 22, 35, 37

Il précise que le ratio des charges d'exploitation par rapport aux ventes nettes est de

CA 2015-04-022.02

Résultats financiers Période 01 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent Mme Catherine Dagenais, vice-présidente à la stratégie commerciale et M. Daniel Trottier, vice-président à l'exploitation des réseaux de vente, à se joindre à la séance.

Mme Dagenais souligne que

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-04-022.03
« Cliquez-achetez-ramassez » - Résultats de ventes

En l'absence du président et chef de la direction, Mme Catherine Dagenais, déjà présente à la séance, souligne que le lancement du nouveau service « Cliquez-achetez-ramassez » a permis aux ventes de

Art. 21, 22, 35, 37, 39

CA 2015-04-022.04
Lancement de l'année 2015-2016

Art. 35

CA 2015-04-022.05
Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-04-023

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

CA 2015-04-023.01

Procès-verbal de la 2^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 17 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-04-023.02

Compte-rendu de la 3^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 29 avril 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Bergeron soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-04-023.03

Produits Origine Québec – Rapport d'étape

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait état que le programme de développement de l'industrie et des produits

Art. 21, 22, 35, 37

Quant aux autres catégories de produits *Origine Québec* - produits à base de petits fruits, de l'érable, hydromel, cidre et spiritueux.

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-04-023.04

Cartes-cadeaux Blackhawk et InComm – Option de renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-03-017.01], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 27

1. d'exercer la deuxième option de renouvellement prévue au contrat, soit du 30 août 2015 au 29 août 2016, à INCOMM CANADA PREPAID INC., représentant une provision de
2. d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat, soit du 21 novembre 2015 au 20 novembre 2016, à BLACKHAWK, représentant une provision de

CA 2015-04-023.05

Application SIGMA – Services de maintenance et de développement –
Négociation de gré à gré

Art. 53, 54

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, souligne que le comité a demandé d'inclure au prochain contrat une disposition permettant d'assurer la continuité du service en cas d'incapacité de

à fournir le support et le développement prévus au contrat. Elle confirme que cette demande sera été acceptée.

Après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-03-017.02], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22, 23, 24
27, 53, 54,**

d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], pour les services de maintenance et de développement pour la solution SIGMA, un contrat à 9103-7309 QUÉBEC INC, représentée par M. , pour une période de quatre (4) ans s'échelonnant de mai 2015 à avril 2019, représentant une provision de

CA 2015-04-023.06

Plateforme technologique SAQ B2B – Développement – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-03-017.03], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], le renouvellement du contrat de licence ainsi que celui pour les frais de support et d'hébergement de la plateforme SAQ B2B, à GLOBAL WINE & SPIRITS, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017 représentant une provision de Il est entendu que la Société des alcools du Québec pourra se prévaloir de trois (3) options de renouvellement d'une année chacune qui pourraient représenter une provision maximale de et une provision totale de sur cinq (5) ans;
2. d'abroger les résolutions CPC 2015-02-010.04 et CA 2015-03-016.07.

CA 2015-04-023.07

Succursale Sainte-Perpétue (N° 33853) – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-03-018.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Ste-Perpétue (N° 33853) le tout suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-03-018.01.

CA 2015-04-023.08

Succursale Campanile (N° 33600) – Prolongation
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-03-018.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du bail de la succursale Campanile (N° 33600) le tout suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-03-018.02.

CA 2015-04-024 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE,
D'ÉTHIQUE ET DE COMMUNICATIONS

CA 2015-04-024.01

Procès-verbal de la 1^{re} séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 28 janvier 2015

Les membres du comité d'audit ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-04-024.02

Compte-rendu de la 3^{re} séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications du 29 avril 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance. Il mentionne que deux sujets ont été retirés de l'ordre du jour.

CA 2015-04-025 HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, Mme Suzanne Paquin et Mme Martine Comtois quittent la séance.

CA 2015-04-026 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 4 juin 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la **5^e** séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, tenue par conférence téléphonique, le jeudi **7 mai**, à compter de **08 h 30**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Céline Blanchet
Madame Johanne Brunet
Madame Liliane Colpron
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

ABSENTS :

Madame Danièle Bergeron
Monsieur Jean-Marie Toulouse

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-05-027.01

Compte-rendu de la 3^e séance du comité des ressources humaines tenue le 6 mai 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Martel soumet les recommandations du comité des ressources humaines aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-05-027.02

Vice-président à la commercialisation - Nomination

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la proposition du président et chef de la direction, Mme Catherine Dagenais est invitée à se joindre à la séance téléphonique.

Mme Dagenais ayant fourni des explications concernant le processus et le profil du candidat recommandé, elle répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-03-018], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la nomination de M. Jacques Farcy, vice-président à la commercialisation, au salaire annuel de 230 000 \$, au plus tard le 25 mai 2015, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06].

CA 2015-05-027.01.03

Vice-président aux technologies de l'information - Nomination

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction fournit des explications sur le processus de recrutement à l'interne et à l'externe. Puis, il résume le parcours professionnel et les références ayant été obtenues sur le candidat recommandé.

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-03-019], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la nomination de M. Jean-François Bergeron, vice-président aux technologies de l'information, au salaire annuel de 225 000 \$, à compter du 15 juin 2015, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06];

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 27 août 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la 6^e séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi **4 juin**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Simard, président du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Johanne Brunet
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Postes vacants

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Monsieur Stéphane Garon

ABSENTS :

Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe
Monsieur Jean-Marie Toulouse

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

MOT DE BIENVENUE – MME HÉLÈNE LÉVESQUE

Au nom des membres du conseil d'administration, le président du conseil souhaite la bienvenue à Mme Hélène Lévesque qui succède à M. Pietro Perrino.

REMERCIEMENTS À MME LILIANE COLPRON – ADMINISTRATRICE SORTANTE

Sur la proposition du président du conseil, les remerciements du conseil d'administration sont adressés à Mme Liliane Colpron, dont le mandat n'a pas été renouvelé, pour l'intérêt et la haute contribution qu'elle a apportés à l'administration de la Société des alcools du Québec.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils conviennent des sujets à y ajouter et d'intervertir certains sujets de l'ordre du jour.

CA 2015-06-029 HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos avec le président et chef de la direction, Mme Suzanne Paquin et M. Stéphane Garon se retirent de la séance.

Les membres du conseil d'administration ayant complété leurs délibérations, ils invitent Mme Paquin et M. Garon à rejoindre la séance.

CA 2015-06-030 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2015-06-031 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 5^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 MAI 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-06-032

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention au cours des dernières semaines.

CA 2015-06-033

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-06-033.01

Résultats financiers – Période 02 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction commente les résultats financiers de la période 02 2015-2016 se terminant le 23 mai 2015. Il souligne que

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-06-033.02

Bilan des réalisations 2014-2015 – Plan annuel 2015-2016 en matière de ressources informationnelles – Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent Mme Julie Constantineau, directrice – Gouvernance, Planification et Administration TI, Mme Nathalie Duchesnay, directrice de la planification stratégique et du bureau de projets et M. Michel Robichaud, directeur du bureau de projets, à se joindre à la séance.

Art. 21, 22, 35, 37

Art. 21, 22, 35, 37

Après discussion, les membres du conseil d'administration s'en déclarent satisfaits.

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient Mmes Constantineau et Duchesnay ainsi que M. Robichaud pour leur participation et ces derniers quittent la séance.

CA 2015-06-033.03

Projet de loi 395 : *Loi modifiant la loi sur la Société des alcools du Québec et la Loi sur les permis d'alcool – Rapport d'étape*

Art. 21, 22, 30.1, 35, 37

Art. 21, 22, 30.1, 35, 37

CA 2015-06-033.04
Rapport annuel 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils conviennent de reporter l'approbation du rapport annuel 2015 avec celle de la revue financière inscrite à l'ordre du jour dans le rapport de la présidente du comité d'audit [CA 2015-06-036.04].

CA 2015-06-033.05
Gestion des centres de distribution - Parc applicatif- Longbow Advantage –
Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils invitent, Mme Sylvie Martineau, directrice adjointe des applications technologiques logistique et distribution, Mme Lucie Zarife, directrice de la logistique - Centre de distribution de Montréal, et M. Jean-François Thériault, vice-président à la chaîne d'approvisionnement, à se joindre à la séance.

CA 2015-06-033.05
(suite)

Tout d'abord, M. Thériault rappelle que le projet du parc applicatif pour la gestion des centres de distribution, représentant

Afin d'assurer le succès du projet et minimiser les risques, deux exigences fondamentales pour les services de l'intégrateur ont été précisées dans l'appel d'offres public.

**Art. 21, 22, 23, 24,
27, 35, 37**

Art. 35

il est unanimement résolu:

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la négociation, de gré à gré, d'une entente pour l'acquisition de services professionnels d'intégration des solutions WMS et WLM de JDA avec l'intégrateur LONGBOW ADVANTAGE, une provision maximale de _____, pour une période de deux ans.
2. d'autoriser, par conséquent, l'annulation de l'appel d'offres public pour les services professionnels d'un intégrateur.

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient Mmes Martineau et Zarife ainsi que M. Thériault pour leur participation et ces derniers quittent la séance.

CA 2015-06-033.06 Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-06-034

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE COMMUNICATIONS

CA 2015-06-034.01 Procès-verbal de la 2 ^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 29 avril 2015
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-06-034.02

Compte-rendu de la 3^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications du 3 juin 2015 - Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Art. 35, 37

Puis, M. Lafrance précise que le contrat de cinq ans de l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec vient à échéance le 30 septembre 2015. Selon les bonnes pratiques, le mandat peut être renouvelé une fois pour la même période. Le contrat de l'ombudsman sera déposé au comité de gouvernance, d'éthique et de communications du 26 août 2015 pour recommandation au conseil d'administration du 27 août 2015.

Sur ce, M. Lafrance s'excuse et quitte la séance.

CA 2015-06-035

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

CA 2015-06-035.01

Procès-verbal de la 3^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 29 avril 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-06-035.02

Compte-rendu de la 4^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 28 mai 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Bergeron soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-06-035.03

Service de marketing relationnel – Cossette Communication – Option de renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-04-021.01], **il est unanimement résolu :**

d'exercer les deux années d'options de renouvellement prévues au contrat, pour le volet stratégique de SAQ *Inspire*, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017, un contrat à COSSETTE COMMUNICATION INC., une provision maximale de

Art. 21, 22, 23, 24, 27

2. d'octroyer, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], pour le volet de la gestion des communications, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018, un contrat à COSSETTE COMMUNICATION INC., une provision maximale de

Art. 21, 22, 23, 24, 27

La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune.

CA 2015-06-035.04

Firme de communication marketing – Sid Lee – Première année d'option de renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-04-021.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat, pour l'établissement de stratégies de marchandisage et pour le développement de campagnes publicitaires et promotionnelles, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 octobre 2016, un contrat à SID LEE INC. représentant une provision d'environ

Art. 21, 22, 23, 24, 27

selon les termes et conditions prévus à l'appel d'offres SP-1631.

CA 2015-06-035.05

Contrat d'hébergement et d'utilisation du logiciel de gestion des ressources humaines – Employeur D RH – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-04-021.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la prolongation du contrat d'utilisation et d'hébergement du logiciel Employeur D RH, à DESJARDINS SERVICES DE PAIE ET DE RH, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, une provision de incluant une contingence de

Art. 21, 22, 23, 24, 27

La Société pourra exercer deux options de renouvellement d'une année chacune.

CA 2015-06-035.06

Services de transport terrestre TTP 2011 – Troisième et dernière année d'option de renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-04-021.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'exercer la troisième année d'option de renouvellement prévue au contrat, pour le service de transport terrestre, pour les produits provenant du Canada, des États-Unis et du Mexique, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, aux soumissionnaires suivants pour les différentes destinations selon une provision globale de

Art. 21, 22, 23, 24, 27

répartie de la façon suivante :

Art. 21, 22, 23, 24, 27

Art. 21, 22, 23, 24, 27

2. d'accorder une provision de coûts variables de _____ et de _____ pour tenir compte des fluctuations possibles des volumes à transporter, des modes de transport utilisés, de l'évolution du prix du carburant et de la variation du taux de change.

Il est entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limite aux besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis.

CA 2015-06-035.07

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la proposition de Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, ils invitent Mme Catherine Dagenais, vice-présidente à la stratégie commerciale et à l'expérience client, à se joindre à la séance.

CA 2015-06-035.07

(suite)

Art. 21, 22, 23, 24, 27

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-04-021.05], **il est unanimement résolu :**

1. d'octroyer, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la poursuite du partenariat d'affaires avec PwC, pour les services de consultation et d'accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit d'optimisation de la vice-présidence à la commercialisation, à PWC, une provision supplémentaire de _____ portant l'ensemble du dossier d'optimisation à _____

Art. 21, 22, 23, 24, 27

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient Mme Dagenais pour sa participation et cette dernière quitte la séance.

CA 2015-06-036

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

CA 2015-06-036.01

Procès-verbal de la 1^{re} séance du comité d'audit tenue le 18 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-06-036.02

Compte-rendu de la 2^e séance du comité d'audit du 3 juin 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Brunet soumet les recommandations du comité d'audit aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-06-036.03

États financiers consolidés – Exercice clos le 28 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur la proposition de Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, ils invitent M. Daniel Séguin, directeur des services comptables, à se joindre à la séance.

M. Séguin présente le sommaire des résultats des états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 mars 2015, le flux de trésorerie et les indicateurs de performance.

Art. 21, 22, 35

Après discussion, sur la recommandation du comité d'audit [CAT 2015-02-009.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver, tels que présentés, les états financiers consolidés de la Société des alcools du Québec pour l'exercice clos le 28 mars 2015;
2. de mandater M. Sylvain Simard et Mme Johanne Brunet pour signer les états financiers au nom du conseil d'administration.

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Séguin pour sa participation et ce dernier quitte la séance.

CA 2015-06-036.04

Revue financière - Rapport annuel 2015 – Exercice clos le 28 mars 2015
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction fait état des

Art. 21, 22, 30.1, 35

est unanimement résolu :

1. d'approuver la revue financière et le rapport annuel 2015.

CA 2015-06-036.05

Communiqué de presse – États financiers consolidés - Exercice clos le 28 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie corrigée sous pli séparé et après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le communiqué de presse portant sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 28 mars 2015.

CA 2015-06-036.06

Art. 34, 35

CA 2015-06-036.07

Gestion intégrée des risques d'entreprise

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, tel que discuté [CA 2015-01-004], Mme Johanne Brunet, présidente du comité d'audit, souligne qu'une réunion de travail, avec les membres du comité, s'est tenue le 25 mai 2015 pour examiner le processus proposé pour l'implantation de la gestion intégrée des risques d'entreprise (GIRE). Elle résume les principes retenus pour lesquels le comité a donné son accord :

Art. 29, 35, 37

Art. 29, 35, 37

Après discussion, les membres du conseil d'administration se déclarent satisfaits du processus présenté.

CA 2015-06-036.08

Auditeurs externes – Option de renouvellement – Recommandation du gouvernement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 30.1, 35, 37

sur la recommandation du comité d'audit [CAT 2015-02-016], **il est unanimement résolu :**

1. de recommander au gouvernement l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat de RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour effectuer une mission d'audit de l'information financière, pour les exercices financiers se terminant le 26 mars 2016, le 25 mars 2017 et le 31 mars 2018, le tout suivant les termes définis au contrat.

CA 2015-06-037

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-06-037.01

Procès-verbal de la 2^e séance du comité des ressources humaines tenue le 18 mars 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-06-037.02

Procès-verbal de la 3^e séance du comité des ressources humaines tenue le 6 mai 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-06-037.03

Compte-rendu de la 4^e séance du comité des ressources humaines du 3 juin 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, le président du conseil soumet les recommandations du comité des ressources humaines aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-06-037.04

Évaluation de la performance 2014-2015 – Révisions salariales 2015 et
Bonification 2014-2015 - Vice-présidents

Art. 35, 40

Mme Suzanne Paquin et M. Stéphane Garon quittent la séance.

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-04-022.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser les augmentations salariales et la bonification de chacun des vice-présidents conformément au montant indiqué au tableau de rémunération 2015 et ce, rétroactivement au 31 mars 2015;

Note : La décision du conseil d'administration a été transmise à la secrétaire par la présidente du comité des ressources humaines

CA 2015-06-037.05

Évaluation de la performance 2014-2015 – Révision salariale 2015 et
Bonification 2014-2015 – Président et chef de la direction - Alain Brunet

Les membres du comité des ressources humaines ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils conviennent de tenir un huis clos pour discuter des prochains sujets.

M. Alain Brunet quitte la séance

Après discussion, considérant :

Art. 35, 40

sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-04-022.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser à M. Alain Brunet une augmentation salariale de 4 % de son salaire de base selon la matrice d'augmentations salariales du personnel cadre et non syndiqué 2015 [CR 2015-02-013 et CA 2015-03-018.03];
2. d'autoriser, conformément au décret 1204-2013 du 20 novembre 2013 de M. Alain Brunet, le versement d'un boni de 46 297 \$ représentant 12,33 % de son salaire au 28 mars 2015 et ce, selon le programme en vigueur.

Note : La décision du conseil d'administration a été transmise à la secrétaire par la présidente du comité des ressources humaines.

CA 2015-06-037.06

Gestion de la performance 2015-2016 – Objectifs – Président et chef de direction – M. Alain Brunet

Les membres du comité des ressources humaines ayant préalablement pris connaissance du document soumis, et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-04-022.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver les objectifs 2015-2016 du président et chef de la direction.

Note : La décision du conseil d'administration a été transmise à la secrétaire par la présidente du comité des ressources humaines.

CA 2015-06-038

AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 15 octobre 2015/**

PROCÈS-VERBAL de la 7^e séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le **jeudi 27 août**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard (au téléphone)
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Poste vacant

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

ABSENTE :

Madame Hélène Lévesque

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

MOT DE FÉLICITATIONS – MME JOHANNE BRUNET

Au nom des membres du conseil d'administration, M. Alain Brunet, président et chef de la direction, félicite Mme Johanne Brunet pour sa nomination qui succède à M. Sylvain Simard à la présidence du conseil d'administration.

MOT DE BIENVENUE À MME LYNE BOUCHARD ET M. MARC G. BRUNEAU

Au nom des membres du conseil d'administration, la présidente du conseil souhaite la bienvenue à Mme Lyne Bouchard qui succède à Mme Liliane Colpron et à M. Marc G. Bruneau qui succède à M. Douglas M. Deruchie.

REMERCIEMENTS À M. SYLVAIN SIMARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL SORTANT

Sur la proposition de la présidente du conseil, les remerciements du conseil d'administration sont adressés à M. Sylvain Simard, dont le mandat s'est terminé le 18 août 2015, pour l'intérêt et la haute contribution qu'il a apportés à l'administration de la Société des alcools du Québec.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2015-07-039

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 6^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 4 JUIN 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-07-040

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

CA 2015-07-040.01

Remplacement de la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement

La présidente du conseil souligne que suivant l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration doit désigner, selon ses priorités, l'un des présidents des comités visés à l'article 19 pour remplacer la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement.

Après discussion, **il est unanimement résolu** :

1. de désigner, en remplacement de la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines.

CA 2015-07-040.02.

Calendrier des séances du conseil d'administration et ses comités - 2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, ils approuvent le calendrier de l'année 2016 des séances du conseil d'administration et de ses comités.

CA 2015-07-040.03

Formation des comités du conseil 2015

Faisant suite à la nomination de trois nouveaux membres au sein du conseil d'administration et après consultation auprès de ces derniers, la présidente du conseil a proposé au comité de gouvernance, d'éthique et de communications une révision de la formation des comités du conseil.

Après étude du document soumis et discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-031], **il est unanimement résolu** :

Comité de gouvernance, d'éthique et de communications :

1. d'accorder un renouvellement de mandat à Mme Céline Blanchet, Mme Nicole Diamond Gélinas et Mme Louise Ménard ainsi qu'à M. Sylvain Lafrance comme membres de ce comité.

2. de nommer M. Thierry Dorval comme président de ce comité et Mme Hélène Lévesque comme membre de ce comité.

La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité d'audit :

3. d'accorder un renouvellement de mandat à Mme Danièle Bergeron et Mme Nicole Diamond Gélinas comme membres de ce comité;
4. de nommer M. Jean-Marie Toulouse comme président de ce comité et Mme Lyne Bouchard ainsi que M. Marc G. Bruneau comme membres de ce comité

Comité des ressources humaines :

5. d'accorder un renouvellement de mandat à Mme Lucie Martel comme présidente du comité et à Mme Louise Ménard ainsi qu'à M. Sylvain Lafrance et M. Jean-Marie Toulouse comme membres de ce comité;
6. de nommer Mme Hélène Lévesque et M. Marc G. Bruneau comme membres de ce comité

La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité des pratiques commerciales :

7. d'accorder un renouvellement de mandat à Mme Danièle Bergeron comme présidente du comité et à Mme Céline Blanchet, Mme Lucie Martel, Mme Louise Ménard ainsi qu'à M. Alain Brunet et M. Thierry Dorval comme membres de ce comité;
8. de nomme Mme Lyne Bouchard comme membre de ce comité

La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

CA 2015-07-041

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-07-041.01

Résultats financiers – Période 05 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie sous pli séparé, le président et chef de la direction commente les résultats financiers de la période 05 2015-2016 se terminant le 15 août 2015. Il souligne que

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-07-041.02

Sur la proposition du président et chef de la direction, les membres du conseil d'administration invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière, à se joindre à la séance.

Art. 35, 37

Art. 35, 37

CA 2015-07-041.03

Service « Cliquez Achetez Ramassez » - Rapport d'étape

Dans le cadre du service « Cliquez Achetez Ramassez », le président et chef de la direction explique que l'offre de produits offerts dans SAQ.com a

Art. 21, 22, 35, 37

CA 2015-07-041.04

Plan stratégique 2016-2018 – Amendement et recommandation au gouvernement

Dans le cadre de l'approbation du Plan stratégique 2016-2018, le président et chef de la direction explique que le ministère des Finances a demandé que des modifications soient apportées au document afin de tenir compte des données du rapport annuel 2015.

Après étude du document soumis et discussion, **il est unanimement résolu :**

1. de recommander au gouvernement l'approbation du Plan stratégique 2016-2018 de la Société des alcools du Québec dont copie amendée est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'abroger en conséquence la résolution CA 2015-03-015.08

CA 2015-07-041.05 Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-07-042

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

CA 2015-07-042.01 Procès-verbal de la 4 ^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 4 juin 2015
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-07-042.02 Compte-rendu de la 5 ^e séance du comité des pratiques commerciales tenue le 25 août 2015 – Ordre du jour
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Bergeron soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-07-042.03

Acquisition des services professionnels pour modifier l'application mobile
SAQ

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-05-025.02], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. de ratifier, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], l'entente négociée de gré à gré avec TECHSOLCOM, pour des services professionnels requis par le projet de mobilité transactionnelle, dont les travaux prennent fin le 30 novembre 2015, une provision additionnelle de portant le coût total à

CA 2015-07-042.04

Gestion par catégories – Logiciel de planographie – Négociation de
gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-05-025.03], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. de ratifier le versement d'une somme de _____ à SYSTEMATIX TECHNOLOGIES INC. pour des services de gestion de changement, de formation et de mise à niveau de l'application;

Art. 21, 22, 23, 24, 27

2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], pour des services professionnels pour la mise à niveau et l'évolution du logiciel de planographie et pour d'éventuelles modifications découlant de l'évolution des stratégies commerciales de la Société, un contrat à SYMPHONY EYC (anciennement Aldata), pour une période de trois ans, se terminant le 31 mars 2018, une provision de _____

CA 2015-07-042.05 Maison d'édition et de publication commerciale – Appel d'offres SP-1583 – Deuxième et dernière année d'option de renouvellement
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-05-025.04], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'exercer la deuxième et dernière année d'option de renouvellement prévue au contrat SP 1583 - Maison d'édition et de publications commerciales, une provision de _____ pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, à TVA ACCÈS INC.

CA 2015-07-042.06

Succursale *Express* Notre-Dame-de-Grâce (rue Sherbrooke ouest)
(N° 23092) – Prolongation – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-05-026.01], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale *Express* Notre-Dame-de-Grâce (N° 23092) pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019 aux mêmes clauses et conditions du bail présentement en vigueur, à l'exception du loyer annuel de base de la prolongation qui sera à _____ le mètre carré et de la clause bris de vitrine qui sera maintenant à la charge de la SAQ.

CA 2015-07-042.07

Succursale *Signature* Complexe Les Ailes (N° 23113) – Prolongation
– Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-05-026.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale *Signature* Complexe Les Ailes (N° 23113) pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, aux mêmes frais, clauses et conditions du bail actuel. Les loyers annuels de base présentement en vigueur demeureront les mêmes, soit ;

Art. 21, 22, 23, 24, 27

CA 2015-07-042.08

Succursale *Express* Sainte-Thérèse (rue Saint-Charles) (N° 23212) –
Prolongation – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-07-026.03], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale Ste-Thérèse/ rue St-Charles (N° 23212) pour une période de trois (3) ans, soit du 4 décembre 2015 au 3 décembre 2018, aux mêmes frais, clauses et conditions du bail actuel. Le loyer annuel de base de la prolongation demeurera à le mètre carré calculé sur la superficie locative actuelle de 230,40 mètres carrés.

CA 2015-07-042.09

Succursale Centre Le Boulevard (N° 23344) – Prolongation –
Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-07-026.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale Centre Le Boulevard (N° 23344), dont l'échéance est le 30 avril 2016, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019 aux mêmes frais, clauses et conditions, à l'exception du loyer annuel de base de la prolongation qui sera à le mètre carré calculé sur la superficie locative actuelle de 811,11 mètres carrés.
2. de plus, sur préavis écrit de 90 jours, la SAQ aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de deux (2) ans aux mêmes frais, clauses et conditions de la prolongation, à l'exception du loyer annuel de base de l'option qui sera à le mètre carré calculé sur la superficie locative actuelle de 811,11 mètres carrés.

Art. 21, 22, 23, 24, 27

CA 2015-07-043

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

CA 2015-07-043.01

Procès-verbal de la 2^e séance du comité d'audit tenue le 3 juin 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Johanne Brunet, présidente du conseil, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-07-043.02

Compte-rendu de la 3^e séance du comité d'audit du 26 août 2015 –
Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Johanne Brunet, présidente du conseil, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

CA 2015-07-043.03

Rapport financier intermédiaire – 1^{er} trimestre 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, la présidente du conseil fournit des explications additionnelles sur le rapport financier intermédiaire du premier trimestre 2015-2016.

Art.35, 37

En vertu de l'article 59 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, le ministre des Finances doit déposer le rapport annuel d'activités et les états financiers devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. Comme la session ne reprend que le 15 septembre 2015, il faut donc attendre son dépôt avant de publier le communiqué de presse sur le rapport financier intermédiaire du premier trimestre 2015-2016.

Art. 35, 37, 39

Finalement, la présidente du conseil passe en revue les rapports du Service de l'audit interne et des suivis demandés par le comité d'audit.

CA 2015-07-044

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE COMMUNICATIONS

CA 2015-07-044.01

Procès-verbal de la 3^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 3 juin 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-07-044.02

Compte-rendu de la 4^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications du 26 août 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Sylvain Lafrance, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, M. Lafrance soumet les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de communications aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-07-044.03

Politique des dons et commandites - Refonte

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-023], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter la politique de dons et commandites de la Société des alcools du Québec, dont copie du document dûment refondue est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'abroger en conséquence les résolutions CPC 2011-06-029.02 et CA 2011-07-050.11.

CA 2015-07-044.04

Plan de développement durable 2016-2018

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-026], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le plan de développement durable 2016-2018 de la Société des alcools du Québec, dont copie du document est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. de recommander au conseil d'administration de déposer à l'Assemblée nationale le plan d'action de développement durable 2016-2018 de la Société des alcools du Québec selon le gabarit proposé par le gouvernement.

CA 2015-07-044.05

Politique de confidentialité - Adoption

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-027], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la politique de confidentialité de la Société des alcools du Québec, dont copie du document dûment refondue est jointe en annexe « D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2015-07-044.06

Ombudsman des relations d'affaires et du personnel – Renouvellement de contrat

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-028], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser le renouvellement de contrat de M. Gilles Pharand à titre d'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 à un tarif horaire révisé à ⁽¹⁾ dont copie du contrat est jointe en annexe « E » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Note (1) : Le tarif horaire sera révisé suite à la publication par Statistiques Canada de l'indice des prix à la consommation 2015.

CA 2015-07-044.07

Nomination d'un administrateur par la Société des alcools du Québec au conseil d'administration de Global Wine & Spirits

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-04-029], **il est unanimement résolu :**

1. de nommer M. Jean-François Bergeron administrateur au conseil d'administration du commandité 9095-4447 Québec inc. de Global Wine & Spirits en remplacement de M. Jean-François Thériault;

2. d'amender l'alinéa 1 de la résolution CA 2014-01-004.07.

CA 2015-07-045 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-07-045.01 Procès-verbal de la 4 ^e séance du comité des ressources humaines tenue le 28 mai 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-07-046 HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, M. Alain Brunet, Mmes Martine Comtois et Suzanne Paquin quittent la séance.

CA 2015-07-047 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION, le 3 décembre 2015 /**

PROCÈS-VERBAL de la 8^e séance de l'année **2015** du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le **jeudi 15 octobre**, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS :

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Monsieur Alain Brunet, président et chef de la direction
Madame Danièle Bergeron
Madame Céline Blanchet
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Madame Nicole Diamond Gélinas
Monsieur Thierry Dorval
Monsieur Sylvain Lafrance
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Madame Louise Ménard
Monsieur Jean-Marie Toulouse
Poste vacant

Madame Suzanne Paquin, secrétaire
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2015-08-048

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 7^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 AOÛT 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2015-08-049

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

CA 2015-08-049.01 Devoir de l'administrateur

Dans le cadre de l'arrivée de nouveaux membres au conseil d'administration, la présidente du conseil souhaite faire un rappel sur les principales attentes relatives au rôle d'administrateur, et ce, bien que le conseil s'acquitte efficacement de ses fonctions. Plus particulièrement, elle évoque que la loi précise le devoir juridique d'un administrateur qui notamment est tenu à des obligations de bonne foi, de confiance, de confidentialité et d'honnêteté. Également, elle rappelle que le Code d'éthique des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec établit les normes et les règles de conduite régissant la confidentialité.

CA 2015-08-049.02 Rencontre des membres du conseil d'administration
--

La présidente du conseil indique qu'elle rencontre individuellement chaque membre du conseil d'administration. Elle souligne que cette prise de contact permet d'échanger sur les attentes respectives de part et d'autre. Au terme de ces rencontres, elle partagera les informations recueillies avec le conseil et le président et chef de la direction.

Par ailleurs, la présidente du conseil fait état qu'elle rencontrera prochainement les représentants du Vérificateur général et le ministre des Finances.

CA 2015-08-050

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CA 2015-08-050.01

Résultats financiers – Période 06 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président et chef de la direction commente les résultats financiers de la période 06 2015-2016 se terminant le 12 septembre 2015. Il souligne que

Art. 21, 21, 35, 37

CA 2015-08-050.02

Plan stratégique 2016-2018 – 1^{er} trimestre 2015-2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent Mme Nathalie Duchesnay, directrice du développement stratégique et du Bureau de projets, à se joindre à la séance.

Mme Duchesnay rappelle que, dans le cadre du *Plan stratégique 2016-2018*, un rapport d'étape est effectué à chaque trimestre au conseil d'administration. Pour chacune des trois orientations stratégiques, elle présente, pour le premier trimestre 2015-2016, les indicateurs liés aux résultats générés par les objectifs.

Art. 35

Art. 35

CA 2015-08-050.03

Accord de partenariat Transpacifique

Faisant suite à une demande d'un membre du conseil d'administration, la secrétaire explique qu'une revue des grands principes contenus dans l'Accord de partenariat Transpacifique (PTP) a été effectuée. Ce traité multilatéral de libre-échange a été signé le 5 octobre 2015. De façon plus spécifique, elle identifie les faits saillants en matière de vins et de spiritueux mais, également, en ce qui a trait aux sociétés d'État et aux règles de traitement national. De façon générale, ce traité créera de nouveaux débouchés pour un ensemble de produits alimentaires ainsi que pour les vins et spiritueux. En éliminant les droits de douane, le PTP permettra entre autres d'améliorer sensiblement les perspectives d'accès au marché pour le secteur canadien des vins et spiritueux. Concernant les sociétés d'État, celles-ci sont devenues de plus en plus importantes au sein de l'économie mondiale, livrant concurrence dans toute une gamme de secteurs et de marchés. Les accords de libre-échange comportent tous des dispositions exécutoires sur les sociétés d'État afin de promouvoir l'adoption de pratiques commerciales équitables. Le PTP ne fait pas exception à cette règle et l'objectif de son chapitre sur les sociétés d'État consiste à limiter la capacité des gouvernements de fausser les échanges commerciaux ou de créer des obstacles à l'investissement au moyen de société d'État.

CA 2015-08-050.04

Art. 30.1, 35, 37, 39

Art. 30.1, 35, 37, 39

CA 2015-08-050.05
Demandes d'accès à l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire fait état des récentes demandes d'accès à l'information reçues au cours des dernières semaines.

CA 2015-08-051

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PRATIQUES
COMMERCIALES**

CA 2015-08-051.01
Procès-verbal de la 5^e séance du comité des pratiques commerciales
tenue le 25 août 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-08-051.02

Compte-rendu de la 6^e séance du comité des pratiques commerciales
tenue le 13 octobre 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Bergeron soumet les recommandations du comité des pratiques commerciales aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-08-051.03

Programme SAQ *Inspire* - Résultats

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, résume le contenu de la campagne médiatique du programme SAQ *Inspire* dont le lancement s'est fait le 1^{er} octobre 2015. Elle souligne que la campagne a eu beaucoup d'impact et a stimulé les inscriptions au programme. À ce jour, plus de

Art. 21, 22

CA 2015-08-051.04

Gestion du parc de véhicules automobiles – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-06-030.01], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], pour les services de la gestion de la flotte de véhicules automobiles, une prolongation du contrat à DERAGON LOCATION INC, pour une période de 4 mois, représentant une provision de (excluant les taxes).

CA 2015-08-051.05

Contrat de support et maintenance du logiciel de gestion des douanes –
Négociation de gré à gré - Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-06-030.02], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], la signature d'un contrat négocié de gré à gré, pour le renouvellement de services de support et de maintenance pour le logiciel de gestion des douanes, représentant une provision de à MANAGEMENT SYSTEMS RESOURCE, pour une période de deux ans, s'échelonnant du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2017.

CA 2015-08-051.06

Services de paiement électronique – SP- 1560 - Écart à la commande

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-06-030.03], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2008-16-095.06], une provision supplémentaire de
à SERVICE AUX COMMERÇANTS TD et ce, jusqu'au
30 septembre 2018.

CA 2015-08-051.07

Plan directeur des technologies de l'information

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Danièle Bergeron, présidente du comité des pratiques commerciales, fait état que M. Jean-François Bergeron, vice-président aux technologies de l'information, a présenté son plan directeur. Elle souligne que ce plan permet d'orienter les efforts en fonction des projets TI du plan stratégique et de mobiliser toutes les parties prenantes pour la réalisation de la stratégie TI.

Au terme de la présentation de M. Bergeron, les membres du comité des pratiques commerciales ont rappelé qu'en vertu de la *Loi sur la*

gouvernance et la gestion des ressources informationnelles, un plan triennal 2016- 2018 doit être déposé pour les projets TI planifiés ainsi que pour les projets prévus pour le prochain exercice financier. Ces derniers ont reconnu également l'importance de se doter d'un tableau de bord TI avec des indicateurs de performance financiers et non financiers.

CA 2015-08-051.08

Succursale Asbestos (N° 23117) – Prolongation – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-06-031.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale Asbestos (N° 23117), pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021 le tout suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-06-031.01.

CA 2015-08-051.09

Succursale Saint-François (N° 23182) – Prolongation – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et considérant :

Art. 35

Art. 35

sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2015-06-031.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la prolongation du bail de la succursale Saint-François. (N° 23182), pour une période de deux (2) ans, soit du 16 août 2016 au 15 août 2018 le tout suivant les termes définis à la résolution CPC 2015-06-031.02.

CA 2015-08-051.10
Succursale *Signature* (N° 23113) – Suivi

Art. 21, 22, 23, 24, 27

CA 2015-08-052 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE COMMUNICATIONS

CA 2015-08-052.01
Procès-verbal de la 4^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications tenue le 26 août 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Thierry Dorval, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-08-052.02

Compte-rendu de la 5^e séance du comité de gouvernance, d'éthique et de communications du 14 octobre 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Thierry Dorval, président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, M. Dorval soumet les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de communications aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-08-052.03

Plan de travail 2015-2016 du comité de gouvernance, d'éthique et de communications – Mise à jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Thierry Dorval, président du comité, fait état des éléments ponctuels qui seront ajoutés au plan de travail 2016-2017 du comité. Plus particulièrement, il a été convenu de constituer une banque de candidatures pour les postes d'administrateurs et il les invite à faire parvenir, au secrétariat général, le nom et le curriculum vitae des candidats qu'ils recommandent.

CA 2015-08-052.04

Festival International de Jazz de Montréal

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015095-038.01], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la signature d'une convention de commandite corporative d'une année avec FESTIVAL DE JAZZ DE MONTRÉAL, pour l'année 2016, pour un montant total de 385 000 \$, représentant une contribution financière de et une contribution en produits de

CA 2015-08-052.05
Coupe Rogers

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-05-038.02], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la signature d'une convention de commandite corporative d'une année avec COUPE ROGERS, pour l'année 2016, pour un montant total de 220 000 \$, représentant une contribution financière de et une contribution en produits de

CA 2015-08-052.06
Mondial des cultures de Drummondville

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-05-038.03], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la signature d'une convention de commandite corporative d'une année avec MONDIAL DES CULTURES DE DRUMMONDVILLE, pour l'année 2016, pour un montant total de 230 000 \$, représentant une contribution financière de et une contribution en produits de

CA 2015-08-052.07
Festival Juste pour Rire

Devant les administrateurs, la présidente du conseil d'administration prend acte de la déclaration d'intérêts présentée par M. Sylvain Lafrance. Ce dernier fait état qu'il a des liens d'affaires avec le Festival Juste pour rire. Il précise donc qu'il s'abstiendra de prendre part aux discussions concernant ce dossier. Cette déclaration d'intérêts est effectuée conformément à l'article 13 du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec*.

M. Lafrance se retire de la séance.

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-05-038.04], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la signature d'une convention de commandite corporative d'une année avec FESTIVAL JUSTE POUR RIRE, pour l'année 2016, pour un montant total de 215 000 \$, représentant pour une contribution financière de et une contribution en produits de

M. Lafrance rejoint la séance.

CA 2015-08-052.08 La Grande Dégustation de Montréal
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications [CGE 2015-08-038.05], **il est unanimement résolu :**

Art. 21, 22, 23, 24, 27

1. d'autoriser la signature d'une convention de commandite corporative de 2 ans avec LA GRANDE DÉGUSTATION DE MONTRÉAL, pour les années 2016 et 2017, pour un montant total de 300 000 \$, représentant une contribution financière annuelle de

CA 2015-08-052.09 Institut du Québec - Étude sur le commerce en ligne
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Thierry Dorval, président du comité, fait état que l'étude sur le commerce en ligne, réalisée par l'Institut du Québec en collaboration avec le CEFRIO, a été déposée pour information. Il souligne que cette étude révèle des éléments très intéressants. Notamment, il indique que les entreprises québécoises tardent à se lancer dans le commerce électronique et celles qui le font sont encore trop peu nombreuses pour servir les marchés étrangers. Or, l'enquête indique que les Québécois achètent en ligne en grande majorité sur des sites internet situés hors Québec puisque trop de marchands sont absents du commerce en ligne au Québec.

CA 2015-08-052.10

Formation continue des administrateurs - Sujets

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Thierry Dorval, président du comité, indique que, pour la formation continue, les trois sujets suivants ont été ajoutés :

- structure de majoration des prix;
- localisation des succursales;
- formation sur les produits.

Note : Les dates retenues pour les prochaines formations seront transmises ultérieurement.

CA 2015-08-053

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2015-08-053.01

Procès-verbal de la 4^e séance du comité des ressources humaines tenue le 28 mai 2015

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2015-08-053.02

Compte-rendu de la 5^e séance du comité des ressources humaines tenue le 14 octobre 2015 – Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Lucie Martel, présidente du comité des ressources humaines, fait rapport des dossiers qui ont été à l'étude lors de cette séance.

Afin de disposer de ces dossiers, Mme Martel soumet les recommandations du comité des ressources humaines aux membres du conseil d'administration.

CA 2015-08-053.03
Négociations STTSAQ

Art. 27, 35

CA 2015-08-053.04
Programme d'escompte en succursale 2016-2017

Art. 35

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-05-031], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter le programme d'escompte en succursale 2016-2017, à compter du 1^{er} avril 2016, dont copie du document est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2015-08-053.05

Renouvellement de contrats de travail – Vice-présidents

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-05-036], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le renouvellement du contrat de travail entre la Société des alcools du Québec et Mme Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines et ce, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.
2. d'approuver le renouvellement du contrat de travail entre la Société des alcools du Québec et Mme Suzanne Paquin, secrétaire générale et vice-présidente aux services juridiques et ce, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

CA 2015-08-053.06

Vice-président et chef de la direction financière - Nomination

Art. 35

sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2015-05-038], **il est unanimement résolu** :

1. d'approuver la nomination de M. Raymond Paré comme vice-président et chef de la direction financière, au salaire annuel de 300 000 \$, à compter du 16 novembre 2015, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur depuis le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06].

Art. 35, 37

CA 2015-08-054

HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, M. Alain Brunet, Mmes Martine Comtois et Suzanne Paquin quittent la séance.

CA 2015-08-055

AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire